

# informATIO

Mai 2015

Numéro 1

## Message de la présidente

Par Lisa Carter, trad. a., présidente

Traduction : André Corbeil, trad. a.

Chers membres,

J'ai le plaisir d'agir encore une fois comme présidente de l'ATIO pour l'année 2015-2016.

Merci à tous ceux et celles qui se sont présentés à l'AGA à Ottawa ou qui ont envoyé une procuration. Ce fut certes merveilleux d'obtenir le quorum, mais aussi de se rassembler, de jaser et de réseauter, en plus d'écouter notre conférencier, le divertissant et instructif Roland Kuhn du Conseil national de recherches du Canada.

J'adresse aussi des remerciements sincères aux personnes qui ont posé leur candidature pour siéger au Conseil d'administration. Votre volonté de contribuer au succès de l'ATIO est grandement appréciée.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu assister à l'AGA, j'espère que vous lirez tous les rapports (<http://www.atio.on.ca/info/agm/index.php?lang=fra>) soumis pour constater ce que nous avons fait au cours de la dernière année à votre service.

Notre constante priorité cette année sera de travailler auprès des différents intervenants de l'industrie pour nous assurer que notre voix commune est entendue et pour promouvoir la valeur de l'agrément comme désignation professionnelle au sens de la loi.

Votre Conseil d'administration continuera de bâtir une relation solide avec le Bureau de la traduction, le ministère

du Procureur général, l'Association de l'industrie de la langue (AILIA), l'Ontario Council on Community Interpreting (OCCI) et le Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR), entre autres.

En tant qu'organisation basée sur l'adhésion de membres, nous reconnaissons l'importance de répondre à leurs besoins et, conséquemment, nous continuerons de nous assurer que cela demeure au premier rang de tout ce que nous faisons.

Marc Pandi, directeur général et Jim Shearon, secrétaire, sont en train de recruter du personnel permanent affecté aux services aux membres et au soutien administratif. Depuis plusieurs mois, ces tâches sont remplies dans l'intérim et de façon compétente par du personnel temporaire. Le Secrétariat sera davantage en mesure de vous servir tous une fois que tout le personnel engagé à temps complet sera en fonction.

Nous travaillons très fort à mettre au point notre nouveau site Web, qui sera lancé cette année. La nouvelle conception et la fonctionnalité sauront assurément améliorer les interactions de l'ATIO avec le public, mais aussi avec les membres. Soyez à l'affût!

Comme à l'habitude, n'hésitez pas à faire appel aux membres du Conseil ou du Secrétariat pour savoir comment nous pouvons vous aider.

Je me réjouis à l'avance de m'entretenir avec un plus grand nombre d'entre vous, mes collègues, au cours de cette prochaine année. ■

## Hommage aux jubilaires

Les membres dont les noms suivent ont obtenu l'agrément en 1990 et ont participé à la vie collective de l'ATIO pendant un quart de siècle.

Félicitations... et bonne continuation!

Edith Acker, *traductrice agréée*  
Dana Carciumar, *traductrice agréée, interprète de conférence agréée*  
Nicole Chrétien-Proulx, *traductrice agréée*  
Chantal Clermont, *traductrice agréée*  
Marguerite Cohen, *traductrice agréée*  
Hazel Cole-Egan, *traductrice agréée, interprète de conférence agréée*  
Margaret Craig-Bourdin, *traductrice agréée*  
Monique Durette, *traductrice agréée*  
Gérald Fortier, *traducteur agréé*  
Catherine Gautry, *traductrice agréée*  
Marie Guney, *traductrice agréée*  
Ann Hutchison, *traductrice agréée*  
Dominique Joly, *traductrice agréée*  
Christine Klein-Lataud, *traductrice agréée*  
Émilie Lamy, *traductrice agréée*  
Valencia Léger, *traductrice agréée*  
Patricia Leguen, *traductrice agréée, interprète de conférence agréée*  
Michèle Lejars, *traductrice agréée*  
Danièle Ouanès, *traductrice agréée*  
Francine Ouellet, *traductrice agréée*  
Carmen Peláez, *traductrice agréée*  
Anita Portier, *traductrice agréée*  
Denis Sabourin, *traducteur agréé*  
Pascal Sabourin, *traducteur agréé*  
Marie Saumure, *traductrice agréée*  
Marguerite Séguin, *traductrice agréée*  
Michel Trahan, *traducteur agréé*  
Hélène Tremblay, *traductrice agréée*  
Jeannot Trudel, *traducteur agréé*

### DÉCÈS DE MONSIEUR HENDRIK BURGERS

Sur le point de publier notre bulletin, l'ATIO est triste de vous annoncer le décès de son ancien président, monsieur Hendrik Burgers, le 25 mai 2015. Les funérailles auront lieu à Niagara-on-the-Lake, le samedi 30 mai. Nous rendrons hommage à monsieur Burgers dans notre prochain numéro de l'InformATIO.

Traduction : Renée Rivard, trad. a.

## À L'INTÉRIEUR...

Le Comité consultatif des  
représentants de l'industrie . . . . . 3

Un expert en traduction  
automatique se veut rassurant  
à l'AGA de l'ATIO . . . . . 4

L'ATIO invite les finissants du  
LITP à faire une demande de  
candidature à l'agrément en  
interprétation communautaire,  
en interprétation médicale ou en  
interprétation judiciaire. . . . . 5

Page Wergeland - Lauréate du prix  
d'excellence de la FondATIO . . . . . 6

## informATIO

Publié par :

L'Association des traducteurs et interprètes  
de l'Ontario

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télé. : (613) 241-4098

Courriel : [InformATIO@atio.on.ca](mailto:InformATIO@atio.on.ca)

Site Web : [www.atio.on.ca](http://www.atio.on.ca)

**Tirage** : 1370

**Graphiste** : More In Typo Ltd & Design

**Équipe rédactionnelle** : Marc Pandi,  
Alana Hardy, Michel Trahan, Pamela  
Cousineau

**Politique éditoriale** :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit  
de renoncer à faire paraître, ou de modifier  
avec l'accord de son auteur, tout article  
soumis ou commandé aux fins de publication.  
Les opinions exprimées dans les articles  
qui ne sont pas signés à titre officiel sont  
celles de leurs auteurs et n'engagent pas  
l'Association.

**Remerciements sincères à :**

Alana Hardy, Lisa Carter, Michel Trahan,  
Pamela Cousineau, Isabelle Dobbing, Marc  
Pandi, André Corbeil, Jean-Pierre Artigau,  
Sharon Moren, Josée Dionne, Nicholas  
Ferreira, Loretta Murphy, James Shearon,  
Renée Rivard.

## Rencontre de l'ATIO avec la procureure générale de l'Ontario

*Par Nicholas Ferreira, M.A., int. jud. a.,  
trad. a., directeur, Interprètes judiciaires*

*Traduction : Jean-Pierre Artigau*

Le 24 avril, la présidente de l'ATIO, Lisa Carter, et votre humble serviteur ont rencontré l'honorable Madeleine Meilleur, députée provinciale et procureure générale de l'Ontario, ainsi que son personnel au sujet de la reconnaissance réciproque des examens d'interprétation judiciaire et du mandat de l'ATIO qui est de protéger le public.

Nous avons eu des échanges productifs concernant la demande adressée par l'Association au ministère du Procureur général (MPG) de l'Ontario en vue de la reconnaissance de l'examen d'agrément en interprétation judiciaire qui est administré par le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC).

Actuellement, l'ATIO reconnaît les candidats déjà accrédités par le ministère du Procureur général qui peuvent démontrer qu'ils ont effectué 1 500 heures d'interprétation

judiciaire comme admissibles à l'agrément en interprétation judiciaire sur dossier. L'Association a demandé que cette reconnaissance soit réciproque, c'est-à-dire que le MPG reconnaisse les candidats reçus à l'examen du CTTIC. C'est déjà le cas, par exemple, en Colombie-Britannique, où la direction générale des services aux tribunaux accepte d'employer sans autre examen les interprètes judiciaires qui ont réussi à l'examen du CTTIC.

L'examen rigoureux administré par le CTTIC comprend une partie écrite et une orale, il existe depuis 1997 et il est actuellement offert dans 19 langues clés.

Cette conversation avec la procureure générale a été constructive, et il nous tarde d'avoir d'autres échanges avec elle et son personnel sur ces enjeux et sur d'autres questions pressantes qui touchent les interprètes judiciaires de l'Ontario.

Je vous invite à m'adresser toute suggestion que vous pourriez avoir sur les points devant être abordés avec le MPG, toujours dans le but de faire avancer la profession et de protéger le public. Mon adresse est [nicholas.ferreira@atiomail.ca](mailto:nicholas.ferreira@atiomail.ca). ■

## Faut-il porter plainte?

*Par Pamela Cousineau, interprète de conférence agréée (ATIO),  
directrice, Interprétation de conférence, ATIO*

Le 4 mars 2015, la présidente de l'ATIO, Lisa Carter, Claire Breton, membre de l'ATIO et déléguée de l'AIIC, et moi avons rencontré des représentants du BOA (Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement), car nous jugions qu'il serait bon d'être bien renseignées en vue des consultations au sujet du nouvel outil d'approvisionnement pour les services d'interprétation de conférence au gouvernement fédéral.

Rappelons que le BOA a été créé pour promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Le BOA ne pouvait bien entendu pas nous conseiller quant à notre prise de position dans ces consultations, mais nous voulions en savoir plus sur les règles en matière d'approvisionnement. Nous avons constaté que le BOA est très réceptif à nos positions et qu'il est déjà au courant de la grogne parmi les fournisseurs depuis le lancement de la DAMA (Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement) en traduction.

Cependant, bien que le BOA puisse effectuer un examen des pratiques d'approvisionnement, il ne peut agir que si un fournisseur se sentant lésé a porté plainte, par exemple, au sujet de l'octroi inapproprié d'un contrat ou de l'administration d'un contrat, ou bien si le plaignant veut obtenir la résolution rapide d'un différend contractuel avec un ministère fédéral.

Nous avons soulevé la question de la baisse du nombre de contrats attribués aux petits fournisseurs, car nous savons que la majorité de nos membres fait partie de cette catégorie. Faute de plaintes précises en la matière, les représentants du BOA ont souligné qu'il est dans l'intérêt des ministères de pouvoir compter sur un bassin de fournisseurs aussi vaste que possible pour répondre à tous leurs besoins. Ils nous ont conseillé de nous adresser au BPME (Bureau des petites et moyennes entreprises) pour chercher des pistes de solution à cet égard... Affaire à suivre. ■

# Le Comité consultatif des représentants de l'industrie

*Par Loretta Murphy, directrice, Traducteurs indépendants*

*Traduction : Josée Dionne, trad. a.*

Des tarifs plus bas, des échéances plus courtes et une demande défaillante. Vous accusez le coup? Vous n'êtes pas seul. Ce ne sont que quelques-unes des préoccupations grandissantes de nos membres.

Face à ces problèmes, le Conseil d'administration a pris de nombreuses mesures dont celle de participer au Comité consultatif des représentants de l'industrie de la langue (CCRI) mis sur pied par le Bureau de la traduction. Le principal mandat du Comité est de servir de tribune permettant de tenir des consultations, d'échanger de l'information, des expériences relatives à l'industrie langagière et de discuter des enjeux liés aux services linguistiques et à l'approvisionnement relevant du Bureau et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) soulevés par les fournisseurs. Le Comité aura également comme objectif de créer de nouvelles occasions d'amélioration, de meilleures pratiques et tendances et de cerner les nouveaux problèmes d'approvisionnement.

J'ai assisté à la première rencontre du Comité le 9 avril dernier à titre de représentante de l'ATIO. La présidente-directrice générale, le vice-président aux Services linguistiques, la vice-présidente aux Stratégies de services et partenariats et la directrice principale du Centre d'interprétation et de sous-titrage du Bureau de la traduction étaient entre autres présents. Parmi les autres membres du Comité, il y a des représentants du CTTIC (Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada), de la STIBC (Society of Translators and Interpreters of British Columbia), de l'AILIA (Association de l'industrie de la langue), de l'OTTIAQ (Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec), de l'AIIIC (Association internationale des

interprètes de conférence), de l'AILVC (Association des interprètes de langage visuel du Canada), du SIO (Service d'interprétation de l'Ontario) ainsi que de plusieurs importants fournisseurs de services du gouvernement.

Puisqu'il s'agissait d'une première rencontre, les représentants du Bureau de la traduction ont fait un exposé sur les tendances actuelles et les objectifs futurs. Fait digne de mention, la demande de services de traduction en langues officielles du BT est passée d'environ 420 millions de mots au cours de l'exercice 2010-2011 à un nombre estimatif d'un peu plus de 300 millions de mots pour l'année financière 2015-2016. Pour les langues non officielles, près de 7 000 demandes ont été reçues en 2014-2015 (d'une valeur de 3,4 millions de dollars). En ce qui concerne l'interprétation en langues officielles, le nombre de demandes est passé d'environ 2 000 en 2010-2011 à un peu moins de 1 500 en 2014-2015. Cependant, les demandes dans le domaine de l'interprétation en langues étrangères sont passées d'un peu moins de 400 à un peu plus de 500 pour la même période. Pour de plus amples renseignements, le procès-verbal de la réunion ainsi que toutes informations pertinentes seront affichés sur le site

Web public en septembre. Nous vous tiendrons au courant.

Les représentants du Bureau de la traduction ont précisé qu'ils avaient l'intention de continuer d'appliquer les mesures proposées de compression et d'économie de coûts telles que l'utilisation de la traduction automatique par ordinateur, de l'interprétation à distance et d'autres technologies. Il n'en reste pas moins qu'à mesure que sont sabrés les programmes gouvernementaux, un moins grand nombre de mots doivent être traduits.

Alors, si vous êtes un fournisseur du Bureau, le resserrement n'est pas le fruit de votre imagination : c'est la réalité au Bureau de la traduction. Nous espérons qu'en participant aux activités du Comité, nous serons en mesure de maintenir le dialogue avec le Bureau de la traduction et les autres intervenants de l'industrie afin d'exprimer nos préoccupations et d'exposer notre position en ce qui a trait aux tendances et aux pratiques actuelles et futures. Si toutes les voix sont bien entendues et que des dispositions sont mises en œuvre par toutes les parties concernées, ce processus pourra s'avérer une véritable occasion de façonner l'industrie de la langue au Canada. ■

## À LOUER (PRIX SPÉCIAL ATIO)

VILLA FRANCE - MÉDITERRANÉE -  
PORT LEUCATE (PRÈS PERPIGNAN)  
- 400 M PLAGE - 50 KM ESPAGNE  
- 2 CHAMBRES (6 COUCHAGES)  
- PATIO PRIVÉ - STATIONNEMENT

**CONTACTEZ : Jean-Luc MALHERBE**

**Tél./Fax (613) 747-7007**

**Courriel : [jeanluc.malherbe@sympatico.ca](mailto:jeanluc.malherbe@sympatico.ca)**

# Un expert en traduction automatique se veut rassurant à l'AGA de l'ATIO

Par James Shearon, trad. a.

Traduction : Isabelle Dobbing, trad. a.

Avec 69 membres présents et une liasse de formulaires de procuration dans les mains de la secrétaire, la présidente, Lisa Carter, était tout sourire alors qu'elle déclarait ouverte l'Assemblée générale annuelle de l'ATIO de 2015 au pavillon des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, en proclamant : « Nous avons atteint le quorum à Ottawa. »

Les membres de l'ATIO ont accueilli chaleureusement l'orateur principal, Roland Kuhn, chef d'un groupe de traitement de textes multilingues au Conseil national de recherches. M. Kuhn a consacré plus de 10 ans à l'élaboration d'un système de traduction automatique nommé « Portage », qui est utilisé avec succès et toujours avec une révision par un humain.

M. Kuhn a souligné que les premiers systèmes de traduction automatique

étaient basés sur des règles, mais que personne ne connaît toutes les règles du langage et que les résultats étaient souvent inutilisables. Les plus récents systèmes reposent sur l'analyse statistique pour sélectionner les meilleures correspondances entre un texte d'une langue donnée et les traductions possibles dans une autre langue. Le secret réside dans des millions de mots issus de textes traduits qui rendent les comparaisons possibles.

Par exemple, la phrase « le gros homme est en train de chanter » a de nombreux équivalents possibles. « L'homme mince n'est pas en train de chanter » comporte six mots identiques, ce qui en fait une meilleure correspondance que « l'homme corpulent entonne un chant », qui ne comprend que deux correspondances, soit « l' » et « homme ». Certains traducteurs pourraient être en désaccord.

M. Kuhn a expliqué aux professionnels langagiers composant l'auditoire que « la traduction automatique s'améliore

de manière constante, mais elle nécessitera toujours un contrôle et une révision par un humain. Les traducteurs et les interprètes devraient utiliser la technologie pour tirer le meilleur parti de leurs propres compétences. »

Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle, Lisa Carter a été élue pour un second mandat. Cinq autres membres du Conseil d'administration de l'ATIO ont été réélus sans opposition : Dorothy Charbonneau, vice-présidente; Matthew McCarthy, trésorier; Loretta Murphy, directrice, Traducteurs indépendants; Pamela Cousineau, directrice, Interprètes de conférence; et Nicholas Ferreira, directeur, Interprètes judiciaires. Elizabeth Abraham a été élue au poste de directrice, Interprètes communautaires et médicaux. Au poste de secrétaire, Jim Shearon a succédé à Veronica Cappella, qui s'est retirée après trois années au Conseil. Maha Takla, la nouvelle directrice, Langues étrangères, a remercié le directeur sortant, Jianhua (Gerald) Yang. La prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu à Toronto. ■

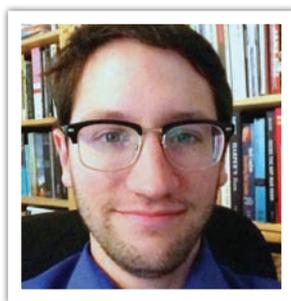
## Votre nouveau Conseil 2015-2016



Lisa Carter



Dorothy Charbonneau



Matthew McCarthy



Loretta Murphy



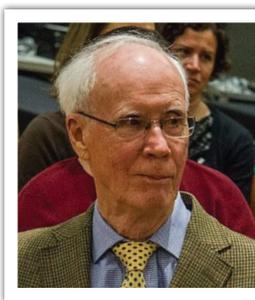
Nicholas Ferreira



Pamela Cousineau



Elizabeth Abraham



Jim Shearon



Maha Takla

## L'ATIO invite les finissants du LITP à faire une demande de candidature à l'agrément en interprétation communautaire, en interprétation médicale ou en interprétation judiciaire

OTTAWA, le 25 mai 2015 – L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) a le plaisir d'annoncer que les finissants du programme de formation en interprétation du langage (Language Interpretation Training Program ou LITP) qui ont réussi le test CILISAT ou le test ILSAT peuvent soumettre à l'Association une demande de candidature à l'agrément en interprétation communautaire, en interprétation judiciaire ou en interprétation médicale.

Conformément au Règlement intérieur de l'ATIO, les candidats à l'agrément dans chacune de ces trois catégories doivent être titulaires d'un diplôme universitaire reconnu par l'Association dans le domaine visé ou avoir réussi un cours postsecondaire en interprétation reconnu par l'Association dans le domaine visé (interprétation communautaire, interprétation judiciaire ou interprétation médicale). Le LITP est maintenant un programme reconnu à ces fins.

Les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français doivent également avoir atteint le niveau C1 du Test de connaissance du français (TCF) ou un niveau équivalent.

Nous encourageons vivement les finissants du LITP à soumettre une demande à l'ATIO pour être admis comme candidat à l'agrément. Les formulaires de demande sont affichés sur le site Web de l'Association :

- <http://atio.on.ca/membership/applications/comapp.php?lang=fra> (interprétation communautaire)
- <http://atio.on.ca/membership/applications/courtapp.php?lang=fra> (interprétation judiciaire)
- <http://atio.on.ca/membership/applications/medapp.php?lang=fra> (interprétation médicale)

Les interprètes formés au sein d'organisations communautaires sont encouragés à communiquer avec l'un des collègues en Ontario qui offrent le LITP pour obtenir une évaluation et une reconnaissance des acquis avant de présenter leur demande de candidature à l'agrément.

« L'ATIO appuie la professionnalisation des interprètes qui travaillent dans des contextes où sont offerts des services publics. Nous voulons qu'ils bénéficient de la même reconnaissance que les traducteurs, les terminologues et les interprètes de conférence », affirme la présidente de l'ATIO, Mme Lisa Carter.

Les avantages que présente l'adhésion à l'ATIO comprennent la possibilité de passer l'examen d'agrément. Lorsque les candidats réussissent à l'examen, ils reçoivent le titre réservé d'interprète « agréé » dans le domaine visé (interprète communautaire agréé, interprète judiciaire agréé ou interprète médical agréé), titre qui de plus en plus deviendra la référence dans le secteur.

Les nouveaux candidats se joindront aux quelque 1 400 membres actuels de l'ATIO, et pourront tirer parti d'importantes possibilités de réseautage. Les membres ont aussi régulièrement accès à de la formation, ainsi qu'au bulletin primé *InformATIO* qui leur permet de se tenir au courant des tendances dans le secteur.

Les autres avantages de l'adhésion comprennent des prix réduits pour l'assurance-responsabilité et les assurances risques divers, les abonnements à des publications et d'autres achats groupés. Les membres ont leur nom dans le répertoire public de l'ATIO, et peuvent ainsi se voir proposer des possibilités de travail; ils reçoivent aussi régulièrement de l'Association des avis d'offre d'emploi.

« On observe un appui très important des membres de l'ATIO pour la reconnaissance professionnelle des interprètes communautaires, judiciaires et médicaux. Ces personnes permettent de garantir l'accès aux services publics pour les populations vulnérables », ajoute Mme Carter.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Marc Pandi, directeur général de l'ATIO

marc.pandi@atio.on.ca

613-241-2846

613-979-2909

1-800-234-5030

### À PROPOS DE L'ATIO

L'ATIO est la première association de traducteurs au monde dont les membres agréés jouissent de la reconnaissance professionnelle en vertu de la loi. Par la Loi de 1989 sur l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, adoptée en février 1989, le gouvernement de l'Ontario a accordé un titre réservé aux membres agréés de l'ATIO. En Ontario, l'ATIO est l'organisme d'agrément exclusif des traducteurs, des terminologues, des interprètes communautaires, des interprètes de conférence, des interprètes judiciaires et des interprètes médicaux.

# Page Wergeland - Lauréate du prix d'excellence de la FondATIO

Par Pascal Sabourin, trad. a. (Canada), président de la FondATIO

Depuis sa création en 2001, la Fondation de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (FondATIO) a remis plus de 50 bourses et prix à des étudiantes et des étudiants des programmes de traduction et d'interprétation offerts par l'Université d'Ottawa, le Collège Glendon, l'Université Laurentienne et l'Université de Hearst. Les prix d'excellence ont souligné la réussite des nouveaux diplômés en traduction ou en interprétation, tandis que les bourses ont aidé des personnes qui aspiraient à devenir traducteurs ou interprètes à poursuivre leur formation avec un peu moins de soucis financiers. Les bourses et les prix de la FondATIO ont comme objectif de soutenir la relève qui, malheureusement, ne peut compter sur une situation aussi favorable que la plupart des professionnels établis ont connue dans le passé.

La FondATIO est fière d'accorder son prix d'excellence 2015 à Page Wergeland, diplômée du programme de traduction de l'Université d'Ottawa et spécialisée en traduction français-anglais et espagnol-anglais. Durant ses quatre années de formation, Page a maintenu un excellent dossier, en plus d'avoir figuré sur la liste d'honneur du Doyen de 2011 à 2015 et d'avoir obtenu diverses bourses d'études, notamment la bourse Joseph-Marie Quirion et la bourse du Chancelier de l'Université d'Ottawa. Page a suivi avec succès des stages en traduction à la Croix-Rouge canadienne et à la Canadian Encyclopedia.



Page Wergeland

Félicitations, Page! ■



**TD Assurance**  
Meloche Monnex

Être membre de l'ATIO a ses avantages. Profitez-en.

Obtenez des **tarifs d'assurance préférentiels** dès aujourd'hui.

Programme d'assurance habitation et auto recommandé par

ASSOCIATION OF TRANSLATORS AND INTERPRETERS OF ONTARIO  
**ATIO**  
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

Après tout, vous l'avez bien mérité!

À TD Assurance, nous savons que vos efforts méritent une récompense. C'est pour cela que, en tant que membre de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex et à ses tarifs d'assurance préférentiels, à un service hautement personnalisé et à des rabais supplémentaires. Demandez une soumission et voyez combien vous pourriez économiser.

**En moyenne, en assurant habitation et auto chez nous, les professionnels économisent 400 \$\*.**

HABITATION | AUTO | VOYAGE



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

\*Moyenne basée sur la différence entre les primes des polices d'assurance auto et habitation actives au 31 juillet 2014 de tous nos clients qui font partie d'un groupe de professionnels ou de diplômés avec qui nous avons une entente et les primes que ces clients auraient payées au même assureur s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client.

<sup>100</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.